

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE (17)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – HABITAT

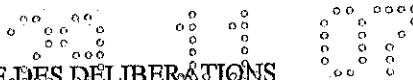
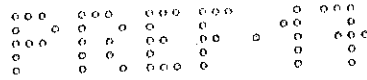
ZAC COURÇON

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat,
prescrite le 16 décembre 2015.



DOSSIER APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 19 MAI 2021

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Date de la convocation : 12 novembre 2007.

Le dix-neuf novembre deux mil sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courçon d'Aunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DRAPPEAU, Maire.

Etaient présents : Mme GOT, MM. DRAPPEAU, HERMAN-GROSSET, DAUGROIS, BARBOT, PRUNIER, LONNEVILLE.

Absente excusée : Mme BOIREAU.

Absents : MM. BOUIN, CHAIGNEAU, Mme LE CAER

Secrétaire de Séance : Mme GOT.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ : LE TRAITE DE CONCESSION :

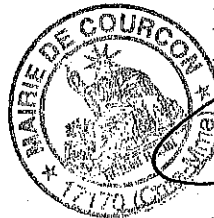
Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 4 juin 2007, la commission, suite à une consultation d'aménageur a retenu le groupement momentané Ataraxia/Prély Butin pour d'une part, qu'il élabore le dossier de réalisation et d'autre part que le Maire engage les négociations avec ce groupement dans le but d'aboutir à la signature du traité de concession.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de traité de concession, issu de la négociation, dans lequel la surface de la SHON maximum constructible commerciale doit être portée à 4200 m² comme cela a été négocié.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ledit traité corrigé.

Le Conseil Municipal, ouï l'expose, et après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Le Maire à signer le traité de concession modifié comme mentionné ci-dessus, avec le groupement momentané Ataraxia/Prély Butin.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le : 29.11.2007
et de la publication le : 27.11.2007
A COURÇON D'AUNIS, le 30.11.2007



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bernard DRAPPEAU



Le Maire

Bernard DRAPPEAU